

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 400-1-2019

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 400-1-2019 autorisant la modification de l'entente relative à la cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté de Montcalm.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 11^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019.

(Original signé)

Marie-Josée Masson

Directrice générale et secrétaire-trésorière